

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

PAYS DE LA LOIRE



En 2017... l'ANFH mobilise sa dynamique pour aider les établissements à s'adapter au changement de l'environnement. Efficience, efficacité, économie sont dorénavant les maîtres mots qui président au fonctionnement de nos institutions de soins.

Changement de paradigme, zones d'incertitudes, la formation a pour objectif d'éclairer les interrogations des décideurs dans le domaine de la formation et d'accompagner l'adaptation des managers et des professionnels de santé. L'ANFH PAY prend donc sa place dans la construction des GHT en réalisant l'ingénierie de formations pour les établissements supports : elle réalise déjà l'ingénierie de formation pour les GHT 44,49 et 72).

Grace à la dynamique de l'équipe de la délégation, elle accompagne la mise en place de nouveaux produits tels que le Compte professionnel de formation. Elle contribue à valoriser les compétences clés en proposant des formations « compétences clés » prise en charge dans le budget régional. Le fonctionnement et les activités de la délégation régionale ANFH s'inscrivent, à nouveau et au-delà de la gestion méticuleuse de fonds de formation, dans une dynamique renouvelée au service des établissements, des professionnels, des patients et résidents.

M.A. LE GOFF POURIAS
DÉLÉGUÉE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

162 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Pays de la Loire emploient en 2017, 60 280 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM)

24 établissements confient leur contribution à l'ANFH Pays de la Loire. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

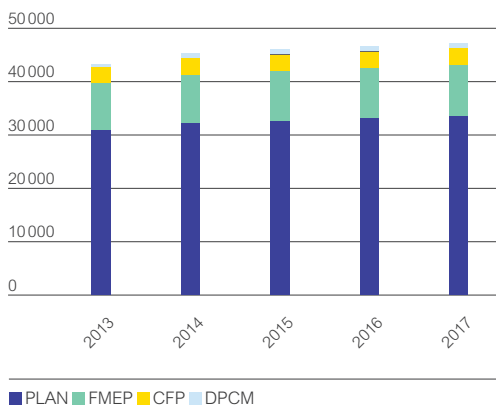
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 48 008 KE contre 47 196 KE en 2016, soit une augmentation de 1,7 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %).

163

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

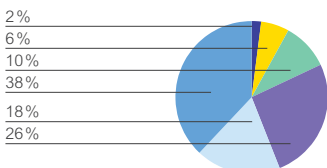
99,4%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

99,9%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

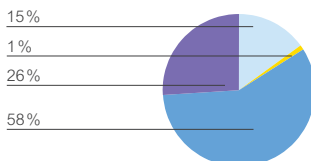
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 34 045 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 64% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

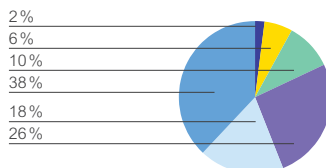
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 982 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

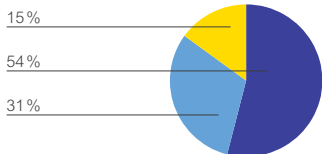
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% - Fmep et du 0,2% - CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 9 715 K€ et 3 238 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 162 établissements adhérents au Plan de formation sur 163 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,4%.

54%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 31% des établissements adhérents et 84% des effectifs couverts.

48 008 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
PAYS DE LA LOIRE

34 045 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

9 715 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

3 238 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

28 K€

4,8% ESAT

982 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En région Pays de la Loire, le taux d'accès à la formation est de 61,9%, soit un taux d'accès supérieur au taux national qui est de 58%. On constate, dans la répartition des charges de formation par nature de dépenses, que les frais de traitement ont légèrement augmenté.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

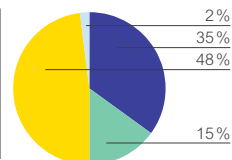
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

48 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 48% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1%-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 49% en 2016. Autres : non répartis.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	839	35 325	659 388	2,1 %	174 699
TYPE 2A	8 527	117 088	3 334 844	10,6 %	179 655
TYPE 2B	3 876	57 729	1 720 964	5,5 %	53 989
TYPE 2C	55 119	684 263	16 516 263	52,5 %	1 249 894
TYPE 3	676	24 301	499 257	1,6 %	200 244
TYPE 4	720	594 786	8 241 687	26,2 %	9 273 190
TYPE 5	121	19 070	415 825	1,3 %	248 886
TYPE 8	26	2 412	51 984	0,2 %	41 507

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 53 % et 26 % du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



50%
ENSEIGNEMENT



9%
DÉPLACEMENT



41%
TRAITEMENTS

69 904

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

61,9%

DES AGENTS DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Financées par l'enveloppe mutualisée FMEP et FORMEP de la délégation, les études promotionnelles répondent aux besoins des établissements et de promotion des agents identifiés par la GPMC. Les financements ANFH sont accordés par le Conseil régional de gestion (CRG), sur présentation d'un dossier renseigné par l'établissement. En région Pays de la Loire, en 2017, les formations financées sont référencées par l'arrêté du 23 novembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 juin 2011 et consolidé le 24 août 2016. À cette liste s'ajoutent (Bureau National de l'ANFH du 23 mars 2016) les formations de niveau IV ou V en lien avec un métier de la Fonction publique hospitalière (FPH) dont le diplôme est inscrit au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP),

appartenant aux familles suivantes :

- achat-logistique ;
- gestion de l'information ;
- ingénierie et maintenance technique ;
- management, gestion et aide à la décision ;
- qualité, hygiène, sécurité, environnement ;
- système d'information.

Les formations prioritaires s'inscrivent dans les orientations du schéma stratégique national et régional 2016-2019. Elles concernent les formations de catégorie C et niveau 5. La sécurisation des parcours constitue un objectif essentiel qui permet de concilier les besoins des établissements, les attentes des professionnels ainsi que le respect des enveloppes financières.

En 2017, les principaux nouveaux dossiers financés sur les crédits de l'ANFH régional FMEP/FORMEP (hors plan des établissements) se répartissent ainsi :

DIPLÔMES PRÉPARÉS	2016	2017	DOSSIERS VIVANTS
AIDE-SOIGNANT	77	65	139
CADRE DE SANTÉ	47	36	80
INFIRMIER	49	32	195
INFIRMIER ANESTHÉSISTE	14	16	47
INFIRMIER BLOC. OPÉ.	8	14	37
DE AES	11	5	16

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	280	324	-13,6%
DEAS	223	209	6,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	98	108	-9,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	62	58	6,9%
DE IBODE	44	25	76,0%
DEAES	27	16	68,8%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	18	16	12,5%
CAFERUIS	15	20	-25,0%
BPJEPS	14	11	27,3%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	9	12	-25,0%
DE PUÉRICULTRICE	9	13	-30,8%
AUTRES	52	68	-23,5%
TOTAL	851	880	-3,3%

En 2017, la délégation compte 851 études promotionnelles en cours de financement contre 880 en 2016, soit une diminution de 3,3%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (33% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (26%). Le DE d'infirmier accuse

néanmoins une baisse par rapport à 2016 (-13,6%). Dans l'ensemble, les diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique) et d'infirmier de bloc opératoire se distinguent par une progression marquée.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	810	292
SUR LE 0,2%	41	20
TOTAL	851	312

Sur 851 études promotionnelles en cours de financement, 312 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

851

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

312

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

60%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS HORS BILAN DE COMPÉTENCES (BC)

101

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

45

VAE *

12

EP *

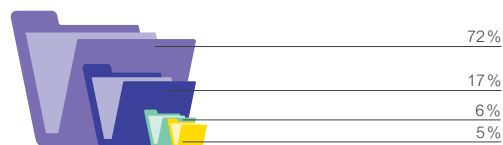
195

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

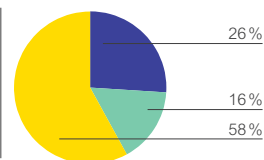
Avec 120 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 17% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

58%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (58%), suivis des agents de catégorie A (26%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+2 300

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

11%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH PAYS DE LA LOIRE

L'animation régionale permet à la délégation ANFH Pays de la Loire d'accompagner la déclinaison du projet stratégique national en région, de soutenir le lancement de ses différents projets, en organisant des journées thématiques régionales.

LA RÉUNION DES INSTANCES

- 5 Conseils Régionaux de Gestion
- 4 Comités de Gestion Régionaux
- 4 Conseils Pédagogiques Régionaux
- 1 Bureau

L'ANIMATION RÉGIONALE A PERMIS D'ORGANISER ET FINANCER DES ACTIONS DE FORMATIONS :

Actions de Formation Régionales et démultiplications AFN prises en charge sur le budget régional

	AFR	DONT DÉMULTIPLICATION AFN
NBRE DE THÉMATIQUES	16	3
NBRE DE GROUPES	37	3
NBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	397	32
MONTANT DES DÉPENSES (EN €)	566 117	18 001

Actions Coordinées : ACR/ACN, Plan Inter-Établissements et démultiplication AFN gérées par la Délégation mais prises en charge sur le budget des établissements

	ACR/ACN	DONT DÉMULTIPLICATION AFN
NBRE DE THÉMATIQUES	33	11
NBRE DE GROUPES	69	3
NBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	726	239
MONTANT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS (EN €)	394 305	65 747

**MAIS AUSSI DE MAINTENIR UNE DYNAMIQUE DE PROXIMITÉ
AVEC LES ÉTABLISSEMENTS. CELLE-CI COMPORTAIT :**

TYPE	INTITULÉ	NBRE DE PARTICIPANTS	ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE
JOURNÉE RÉGIONALE CNEH	ACCOMPAGNEMENT DES GHT	37	RÉGIONALE
JOURNÉE RÉGIONALE UNIVERSITÉ NANTES	INTELLIGENCE COLLECTIVE & MANAGEMENT HOSPITALIER	85	RÉGIONALE
RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES	ORGANISATION DE LA FORMATION DANS LE CADRE DES GHT	97	1 PAR DÉPARTEMENT
JOURNÉE RÉGIONALE	AVEC L'IFSO : AIDES-SOIGNANTES	300	RÉGIONALE

Le public cible était les responsables de formations, les directeurs et les différents professionnels.



162

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH PAYS DE LA LOIRE



61,9%

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

99,4% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,9% des agents
de la FPH de la région

24 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

69 904 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

120 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

32 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

510 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

851 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

48 008 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

34 045 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

9 715 K€ 0,6%
FMEP

3 238 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

28 K€ 4,8%
ESAT

982 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

